

# Budget 2024

## Un budget 2024 maîtrisé et toujours ambitieux

Le 18 décembre 2023, le Conseil Municipal a adopté le budget principal de la commune pour l'année 2024. Malgré une année 2023 marquée par un contexte inflationniste, le budget 2024 affiche une politique de dépenses maîtrisée, résultat de la baisse des coûts de l'énergie, des efforts de sobriété contribuant à limiter les dépenses énergétiques des bâtiments municipaux.



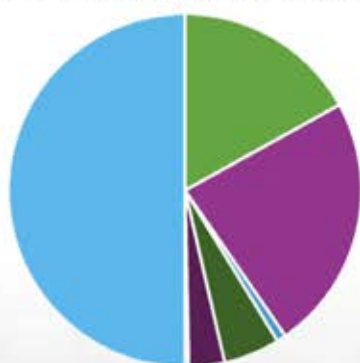
Le budget 2024 prévoit 4 161 175 € de dépenses en fonctionnement (dont 1 052 050 € de virement à la section investissement) et 2 090 075 € de dépenses d'investissement.

Les recettes réelles de fonctionnement sont stables. Les recettes fiscales bénéficieront de la revalorisation des valeurs locatives votée par le Parlement dans la loi de Finances ainsi que du dynamisme physique des bases fiscales et d'une revalorisation des valeurs locatives de +3,9 %.

Les taux d'imposition communaux bien inférieurs à la moyenne des collectivités de même strate restent stables :

- Taxe sur le foncier bâti : 28,23 %,
- Taxe sur le foncier non bâti : 24,19 %,
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 6,91%.

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières (maison médicale)
- Charges exceptionnelles
- Dotation aux provisions
- TOTAL

*L'endettement de la commune reste à un niveau très bas.*

*Ce budget reflète la volonté de la municipalité de maintenir à un niveau élevé la capacité d'autofinancement de la commune afin de financer le programme d'investissements :*

- finalisation de la construction d'un restaurant scolaire maternel,
- construction d'un nouveau centre technique municipal,
- reconstruction de la salle de motricité de l'école Charpak,
- installation d'un centre de vidéosurveillance,
- poursuite de l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques,
- achat de foncier (réserve foncière) et de locaux commerciaux,
- finalisation de l'aménagement pour les jeunes (type skate-park),
- création d'un terrain de basket à l'extérieur du gymnase...

*En 2024, il sera engagé une réflexion sur un projet des Halles, la restructuration du pôle médical.*

*La commune dispose aussi de deux budgets annexes : pour le CCAS et pour l'opération d'aménagement du lotissement les Floralles.*

